



«Prévention et Lutte contre les Discriminations ?»

PRÉSENTATION

Le thème : la prévention et la lutte contre toutes les discriminations

Il s'agira d'aborder les discriminations liées aux cinq critères suivants :

- la pauvreté, l'exclusion sociale
- le handicap
- le sexe (égalité des chances homme et femme)
- l'orientation sexuelle
- l'origine (ethnique, culturelle ou sociale...)

Objectifs de cet appel à projets :

- ⇒ favoriser l'éveil et la curiosité des jeunes pour le travail collectif et la réflexion sur un thème d'actualité,
- ⇒ solliciter leur esprit de création et d'initiative autour d'un projet fédérateur, qu'ils pourront faire aboutir dans toutes ses composantes, depuis la recherche initiale jusqu'à la mise en valeur finale par une présentation formelle et collective,
- ⇒ créer une synergie entre les professeurs, les éducateurs et les jeunes, afin de sensibiliser le maximum d'acteurs à la lutte contre toutes les discriminations, la tolérance, l'écoute, l'engagement citoyen et le respect de l'autre,
- ⇒ encourager le dialogue interculturel en tant qu'instrument destiné à acquérir une connaissance mutuelle et une meilleure compréhension des cultures parmi les différentes communautés, pour construire une société plus ouverte et se doter de moyens de coexistence pacifique,
- ⇒ assurer la rencontre entre les jeunes et les associations œuvrant sur ce champ pour exposer et échanger des expériences originales,
- ⇒ promouvoir auprès des jeunes le développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde, active, respectueuse des diversités culturelles et fondée sur des valeurs communes.

Public concerné :

Jeunes de 16 à 30 ans :

- ⇒ scolarisés dans les lycées ou en cursus universitaire hauts normand,
- ⇒ apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle,
- ⇒ membres ou adhérents d'une association.

Composition des équipes candidates :

4 jeunes minimum à 8 jeunes maximum, encadrés par un responsable identifié (professeur, formateur, éducateur, responsable associatif...)

Mode opératoire :

Le projet devra porter sur la problématique des discriminations et plus précisément sur le thème suivant : **«Prévention et Lutte contre les Discriminations»**

Chaque équipe devra élaborer une production artistique, assurer une courte présentation orale du projet et élaborer un plan de communication autour de l'œuvre. Le référent du projet ne pourra pas assister à la présentation devant les membres du jury.

Moments clefs :

Dépôt des dossiers de pré-candidature	Avant le 17 février 2012
Retour du dossier de candidature définitif avec le synopsis du projet, l'autorisation de diffusion signée de tous les membres du groupe, la fiche « équipe » et la fiche « plan de communication »	Avant le 27 avril 2012
Remise des productions définitives (uniquement pour les productions audio-visuelles et écrites, nécessitant une lecture ou un visionnage préalable par le jury)	Avant le 11 mai 2012
Audition des projets par les membres du jury, par catégorie. Sélection des nominés. (présence indispensable de l'équipe et de l'encadrant)	le mercredi 30 mai 2012
Présentation du travail des 3 nominés par catégorie, dépouillement des votes et cérémonie de remise des prix aux lauréats, en présence du public, à l'Hôtel de Région. (présence indispensable de l'équipe et de l'encadrant)	le mercredi 13 juin 2012

Catégories dans lesquelles les équipes pourront concourir : Elles seront au nombre de 4 :

1. Productions audio-visuelles

Supports envisagés	Cadrage des supports	Formats possibles
Court métrage, fiction, documentaire, reportage, clip vidéo, émission de radio	entre 3 et 10 minutes	DVD, DIVX, MPEG4 DVD, DIVX, MPEG4 + MP3, WAV
Diaporama	30 diapos maximum	POWERPOINT, FIREFOX INTERNET EXPLOREUR,
Publicité	1minute 30 maximum	DVD, DIVX, MPEG4, MP3, WAV

2. Productions écrites

Supports envisagés	Cadrage des supports	Formats possibles
Revue, tract, scénario. Documentation. Exposé écrit. Nouvelle. Bande Dessinée	Maximum 12 pages	A5, A4, A3

3. Productions arts plastiques

En deux dimensions :

Supports envisagés	Cadrage des supports	Formats possibles
Arts graphiques (dessin, gravure, reprographie, affiche). Peinture. Photographie.	Amplitude maximum de 2 X 2 mètres	

En trois dimensions :

Supports envisagés	Cadrage des supports	Formats possibles
Architecture (maquette / réalisation définitive) Sculpture Installations	Volume maximum de 4m3	

4. Productions spectacles vivants

Supports envisagés	Cadrage des supports	Formats possibles
Théâtre, saynète, mime, danse, cirque, marionnettes, musique, chant, performance	Temps maximum de 10 minutes	

Composition du jury et organisation de la présentation:

Les projets seront évalués par quatre jurys, correspondant aux quatre catégories énoncées ci-dessus.

Chaque jury se composera de membres « experts » :

- ⇒ trois membres « experts » (Elus, Responsables Associatifs, Administratifs, Techniciens de structures associatives sur le domaine de la jeunesse et la prévention et lutte contre les discriminations, Elus et services de la Région Haute-Normandie affectés plus spécifiquement au domaine de la jeunesse)

La présentation des projets devant les membres du jury aura lieu le mercredi 30 mai 2012, pour chacune des quatre catégories, la présence d'un maximum des membres de l'équipe est donc nécessaire.

Ce passage devant le jury se déroulera en trois temps :

1. la découverte de la production réalisée
2. suivie d'une courte présentation orale de celle-ci (5 minutes)
3. puis d'un temps de questions et d'échanges avec le jury (10 minutes)

Après audition de toutes les équipes, les membres de chaque jury échangeront sur les projets et débattront, afin :

- dans un premier temps, de sélectionner trois nominés par catégorie (12 nominés au total, qui seront contactés par les services de la Région pour présenter leurs projets devant le public le mercredi 13 juin 2012)
- dans un second temps, les membres du jury voteront individuellement et à bulletin secret, pour répartir 100 points sur les trois projets présélectionnés de leur catégorie.

Les résultats de ces votes seront tenus secrets jusqu'à la cérémonie du 13 juin 2012. A cette occasion, les douze nominés seront invités à se produire devant le public et à présenter leurs productions.

A l'issue de la manifestation, les lauréats seront alors désignés. En cas de lauréats *ex æquo*, le jury se réunira à nouveau pour départager les candidats.

La remise des prix, accompagnée d'un temps d'échange et de réflexion, viendra clôturer cette journée, dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région.

Evaluation des projets :

Les critères qui serviront de référence à l'évaluation des projets seront les suivants :

- ⇒ Respect des caractéristiques fixées par l'appel à projet, dans le fond comme dans la forme (thème choisi / conformité du support / adéquation au temps imposé),
- ⇒ Originalité du projet et recherches effectuées sur le sujet,
- ⇒ Qualité de la production devant le jury,
- ⇒ Discussion avec le jury et réponses aux questions sur le déroulement du projet,
- ⇒ Appropriation et implication de l'équipe dans le projet.

Organisation de la cérémonie du clôturé du mercredi 13 juin 2012 :

Déroulement sur une demi-journée :

13h30	Accueil du public dans la salle de réception de l'Hôtel de Région. Présentation des trois productions arts plastiques nominées et des trois productions écrites nominées.
14h30	Temps dévolu aux élus régionaux et aux partenaires
14h45	Accueil des nominés et du public dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région. Echanges, animations et mises en situation sur le thème «Prévention et lutte contre les Discriminations»
15h30	Présentation des trois productions audio-visuelles nominées sur grand écran.
16h00	Présentation des trois productions spectacles vivants nominées, en direct, sur la scène de l'hémicycle.
16h30	Proclamation des résultats et cérémonie de remise des prix.
16h45	Clôture de la cérémonie et cocktail.

A cet effet, la présence de chaque équipe nominée et de son encadrant sera indispensable lors de la présentation devant les membres du jury le mercredi 30 mai matin ou/et après midi et lors de la cérémonie de clôturé le mercredi 13 juin 2012.

Récompenses des participants et lauréats :

Un lot d'articles « Région » sera remis à chaque participant.

Les lauréats seront les premiers des quatre catégories suivantes :

1. productions audio-visuelles	3. productions arts plastiques
2. productions écrites	4. productions spectacles vivants

Pour récompenser les lauréats, il sera proposé **une sortie culturelle et/ou artistique** (exposition, manifestation, festival, visite d'un lieu-phare), qui se déroulera sur une journée. L'objectif de cette sortie sera de familiariser les lauréats avec la vie culturelle et le patrimoine dans sa diversité.

«Prévention et Lutte contre les Discriminations ?»

NOTICE TECHNIQUE

Pour répondre à l'appel à projets, plusieurs étapes :

<u>Avant le 17 février 2012</u>	Envoyer le dossier de pré-inscription, incluant une courte contribution écrite détaillant vos motivations à participer à ce projet, afin de vous faire connaître et de nous permettre ainsi d'établir le nombre d'équipes qui envisagent de travailler sur ce projet.
<u>Avant le 27 avril 2012</u>	Envoyer le dossier de candidature définitif se composant du synopsis, pour que nous puissions constater l'état d'avancement de la réflexion des différentes équipes et affiner notre connaissance des projets proposés. Ce dossier devra impérativement être accompagné des fiches individuelles d'autorisation de diffusion (autant de fiches que de membres dans le groupe), de la fiche « équipe » et de la fiche « plan de communication ».
<u>Avant le 11 mai 2012</u>	Remise des productions définitives (uniquement pour les productions audio-visuelles et écrites, nécessitant une lecture ou un visionnage préalable par le jury)
<u>Le 30 mai 2012</u>	Le jury recevra les candidats et auditionnera leurs projets, avant de se retirer pour délibérer. (présence indispensable de l'équipe et de l'encadrant). Une convocation précisant l'heure de passage sera envoyé à l'encadrant 10 jours avant.
<u>le 13 juin 2012</u>	La cérémonie de remise des prix mettra les équipes nominées en relation et en concurrence et permettra de désigner les lauréats. (présence indispensable de l'équipe et de l'encadrant)

Vous trouvez donc dans ce dossier :

- ⇒ la présentation de l'appel à projet,
- ⇒ une fiche contact et une information sur le concept de discrimination,
- ⇒ Un dossier de pré-inscription, à retourner **avant le 17 février 2012**, accompagné de la fiche contribution écrite (2 pages maximum),
- ⇒ Un dossier de candidature définitif, composé d'une fiche "synopsis"; d'une fiche individuelle d'autorisation de diffusion (à remplir pour chaque membre de l'équipe), d'une fiche "équipe" et une fiche « plan de communication ». L'ensemble étant à remettre **pour le 27 avril 2012**, afin de valider l'inscription définitive.

DOSSIER DE PRÉ- INSCRIPTION A RETOURNER	AVANT LE 17/02/12	A :	Région Haute Normandie Service Jeunesse, Citoyenneté et Sports 5 rue Robert Schuman - BP 1129 76174 ROUEN CEDEX 01
DOSSIER DE CANDIDATURE DEFINITIF A RETOURNER	AVANT LE 27/04/12		

«Prévention et Lutte contre les Discriminations ?»

CONCEPT DE DISCRIMINATION

" **Discrimination** " signifie au sens propre « séparation, distinction, différenciation ». Toutefois, toutes les formes de distinction ou de différence ne constituent pas des discriminations. Elles le deviennent si elles sont illégitimes, injustifiées, illégales.

Les discriminations peuvent être directes ou indirectes, conscientes ou inconscientes. Il y a discrimination directe lorsqu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre, dans une situation comparable, en raison des critères énumérés dans l'article 225-1 du Code Pénal.

On parle de discrimination indirecte lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre désavantage certaines personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique puissent être objectivement justifiés par un motif légitime.

Par ailleurs, les discriminations peuvent être conscientes ou inconscientes. Cette dernière catégorie recouvre les discriminations qui s'opèrent malgré nous, du fait de notre éducation, notre culture, et plus généralement des « barrières » érigées par la société.

La discrimination est un délit passible d'une peine de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende pour les personnes physiques et de 225 000 € pour les personnes morales. Elle est plus sévèrement sanctionnée quand elle est commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public.

CONTACT Région Haute-Normandie

Service Jeunesse, Citoyenneté et Sports

Madame Sandrine CHEVALIER

☎ 02.35.52.21.34

courriel : sandrine.chevalier@hautenormandie.fr

Secrétariat : 02.35.52.56.35

Fax : 02.35.52.57.95



Appel à Projets 2011-2012



«Prévention et Lutte contre les Discriminations ?»

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

Fiche Administrative

Nom de l'établissement / structure :		
Nom et Prénom du Responsable :		
Adresse :		
	CP :	Ville :
☎ :		Fax :
Courriel :		

Coordonnées des référents du projet :

Référent(s)	Prénom	NOM	Statut
1			
	☎ :	Courriel :	
2			
	☎ :	Courriel :	

Jeunes	Prénom	NOM	Né(e) le	Filière
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Thème (s) envisagé (s):

La discrimination liée à la pauvreté, l'exclusion sociale	<input type="checkbox"/>
La discrimination liée au handicap	<input type="checkbox"/>
La discrimination sexuée (égalité homme / femme)	<input type="checkbox"/>
La discrimination liée à l'origine (sociale, religieuse, ethnique...)	<input type="checkbox"/>
La discrimination liée à l'orientation sexuelle	<input type="checkbox"/>

Type de production envisagée :

Audio-visuelle	<input type="checkbox"/>
Écrite	<input type="checkbox"/>
Arts plastiques	<input type="checkbox"/>
Spectacle vivant	<input type="checkbox"/>

Type de support envisagé :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis, du chef d'établissement / directeur de la structure :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature,

Cachet de la structure,

Rappel : le chef d'établissement / directeur de structure devra veiller à ce que les autorisations de sorties et les attestations d'assurance soient en sa possession.



Appel à Projets 2011-2012



**«Prévention et Lutte
contre les Discriminations ?»**

**DOSSIER DE CANDIDATURE DEFINITIVE
Fiche équipe**

Fiche Administrative de la structure

Nom de l'établissement / structure :			
Nom et Prénom du Responsable :			
Adresse :			
	CP :	Ville :	
:			Fax :
Courriel :			

Référent(s) de l'équipe

Référent 1			
Nom :			Prénom :
Statut :			
Structure :			
Adresse :			
	CP :	Ville :	
:			Fax :
Courriel :			

Référent 2			
Nom :			Prénom :
Statut :			
Structure :			
Adresse :			
	CP :	Ville :	
:			Fax :
Courriel :			

Membres de l'équipe (4 minimum, 8 maximum)		
1^{er} membre		
Nom :		Prénom :
Statut :		
Né(e) le :		Age :
Adresse :		
	CP :	Ville :
 :		Fax :
Courriel :		
2^{ème} membre		
Nom :		Prénom :
Statut :		
Né(e) le :		Age :
Adresse :		
	CP :	Ville :
 :		Fax :
Courriel :		
3^{ème} membre		
Nom :		Prénom :
Statut :		
Né(e) le :		Age :
Adresse :		
	CP :	Ville :
 :		Fax :
Courriel :		
4^{ème} membre		
Nom :		Prénom :
Statut :		
Né(e) le :		Age :
Adresse :		
	CP :	Ville :
 :		Fax :
Courriel :		

Membres de l'équipe (4 minimum, 8 maximum, suite)**5^{ème} membre**

Nom :		Prénom :	
Statut :			
Né(e) le :		Age :	
Adresse :			
	CP :	Ville :	
 :		Fax :	
Courriel :			

6^{ème} membre

Nom :		Prénom :	
Statut :			
Né(e) le :		Age :	
Adresse :			
	CP :	Ville :	
 :		Fax :	
Courriel :			

7^{ème} membre

Nom :		Prénom :	
Statut :			
Né(e) le :		Age :	
Adresse :			
	CP :	Ville :	
 :		Fax :	
Courriel :			

8^{ème} membre

Nom :		Prénom :	
Statut :			
Né(e) le :		Age :	
Adresse :			
	CP :	Ville :	
 :		Fax :	
Courriel :			



Appel à Projets 2011-2012



«Prévention et Lutte contre les Discriminations ?»

DOSSIER DE CANDIDATURE DEFINITIVE Fiche synopsis

Pour valider définitivement votre inscription, vous devez impérativement développer les deux parties suivantes et retourner votre dossier complet à la Région **avant le 27 avril 2012**

Ces deux parties doivent être complémentaires à ce que vous avez décrit lors de votre pré-inscription.

Partie 1 :	Présentation du projet
	Rédaction libre. Pourront, par exemple, être abordés les points suivants : <ul style="list-style-type: none">- Origine de la composition de l'équipe,- Origine du projet,- Idée directrice,- Déroulement du travail (carnet de bord ...),- Objectifs à atteindre,- Etc.
Partie 2 :	Explication des références culturelles et des aspects techniques du projet
	Rédaction libre. Pourront être abordés les points suivants : <ul style="list-style-type: none">- Références culturelles,- Raisons de la catégorie et du support choisis,- Aspects techniques (difficultés rencontrées, matériaux utilisés, réalisation),- Etc.



Appel à Projets 2011-2012



**«Prévention et Lutte
contre les Discriminations ?»**

**DOSSIER DE CANDIDATURE DEFINITIVE
Fiche individuelle d'autorisation de diffusion**

Fiche à remplir par chaque participant.

Je soussigné(e),

Nom :			Prénom :		
domicilié(e) à :					
	CP :			Ville :	
<input type="checkbox"/>	scolarisé(e) ou étudiant(e) pour la présente année scolaire, en classe de :				
<input type="checkbox"/>	en formation de :				
<input type="checkbox"/>	adhérent(e) au sein de :				

autorise, gracieusement, la région de Haute-Normandie, à afficher sur son site les documents suivants, réalisés au sein de mon établissement / ma structure dans le cadre du projet « prévention et lutte contre toutes les discriminations »

- ⇒ les productions de mon groupe (textes, dessins, vidéo ...)
- ⇒ les photographies, vidéos sur lesquelles j'apparais.

L'objectif de cet affichage est double :

1. mettre en valeur les actions menées dans les établissements scolaires, les organismes de formation et associations et primer les plus abouties ;
2. constituer une base de ressources sur la thématique des discriminations.

Fait à :

Le :

Signature,

--

